



## INFORMATIONS POUR LE SERVICE DE GARDE 2022-2023

Bonjour chers parents,

C'est avec plaisir que nous vous offrons encore cette année un service de garde chaque matin et après-midi. Deux options s'offrent à vous afin d'en bénéficier :

1- **Service de garde annuel** pour ceux qui ont besoin du service de garde chaque jour. Les utilisateurs réguliers du service de garde bénéficient d'un tarif avantageux au montant annuel de 1 066 \$. Vous devez remplir le formulaire fourni dans le *Contrat de service éducatif*.

2- **Service de garde ponctuel** pour ceux qui utilisent le service de façon ponctuelle ou occasionnelle. Le coût du service de garde sera calculé par tranche de 15 minutes et vous sera facturé aux deux semaines. Le tarif maximal est de 10 \$ par enfant, par jour. Nous vous produirons un reçu pour fin d'impôt au mois de février 2023 pour les frais de l'année 2022. Vous devez remplir le *Formulaire pour utilisation ponctuelle du service de garde* qui se trouve sur notre site Internet .

### Voici les montants se rattachant au service ponctuel:

La surveillance du matin débute à 7 h, celle de l'après-midi se termine à 17 h 30.

De 7 h à 8 h 15	1 \$/15 min
De 8 h 15 à 8 h 30	Gratuit
De 15 h 30 à 15 h 45	Gratuit
De 15 h 45 à 17 h 30	1 \$/15 min

\* Notez bien que si votre enfant quitte à 16 h 07, par exemple, vous devrez payer le 15 minutes au complet, donc jusqu'à 16 h 15. Si, exceptionnellement, vous arrivez avant ou après les heures du service de garde, des tarifs plus élevés s'appliqueront, soit 5 \$ / 15 min.

Veillez prendre note que nous ne pouvons laisser ni les enfants ni les adolescents sans surveillance, sur le terrain de l'école. L'arrivée des élèves doit se faire à partir de 8 h 15 le matin et le départ après 15 h 30 le soir.

**Au primaire :**

Advenant le cas d'une arrivée hâtive ou d'un départ tardif, vos enfants seront automatiquement envoyés sous la supervision du service de garde.

**Au secondaire :**

1- Le matin, si vous venez porter vos adolescents avant 8 h 15, des frais de surveillance vous seront facturés.

2- Le soir, ils doivent se rendre obligatoirement à la salle d'étude qui est mise à leur disposition sans frais, de 15 h 45 à 16 h 45, afin qu'ils fassent leurs travaux scolaires. Les parents qui viendront chercher leur adolescent après 16 h 45 devront également payer des frais de surveillance.

**Il est important de nous signaler votre intention d'inscrire votre ou vos enfants à ce service avant le vendredi 26 août 2022 en remplissant le formulaire approprié.**

En espérant que ce service sera à votre entière satisfaction,

La directrice générale,

  
Caroline Blanchet